

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix : 18 fr. par an,
10 fr. pour six mois,
6 fr. pour trois mois.
Pour le dehors, les frais de poste en plus.
Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Mercredi dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 17 Mars.

Le Moniteur contient dans sa partie officielle : Décret approuvant les modifications aux articles y énumérés des statuts tontiniers de la Caisse paternelle.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

VILLE DE ROUBAIX

CONCESSION DE LA MÉDAILLE DE SAINTE-HÉLÈNE AUX ANCIENS MILITAIRES

AVIS

Le Maire de la ville de Roubaix prévient les anciens militaires de l'empire que, par décision ministérielle, un nouveau décret vient d'être accordé en faveur des ayant-droit à la médaille de Ste-Hélène qui n'auraient pas encore fourni les pièces justificatives exigées, ou produit leur réclamation verbale, à effet d'obtenir la remise de cette distinction.

En conséquence, les intéressés sont informés que, ce délai expirant rigoureusement le 31 mars courant, les inscriptions ne seront reçues à la Mairie que jusqu'au 25 dudit mois inclusivement. Mairie de Roubaix, le 10 mars 1858.

TIERS-BONTE.

L'administration générale des postes vient de publier l'avis suivant concernant les échantillons de marchandises expédiés par la poste :

Le public est prévenu qu'à dater du 1^{er} avril prochain et en exécution d'une décision du ministre des finances, en date du 4 mars courant, les échantillons de marchandises présentés dans les bureaux de poste devront, pour être expédiés, remplir les conditions suivantes :

- 1^o Ne pas dépasser le poids de 300 grammes ;
- 2^o N'avoir sur aucune de leurs faces (hauteur, longueur ou largeur) une dimension supérieure à 25 centimètres ;

3^o Enfin, porter une marque imprimée du fabricant ou du marchand expéditeur.

Il est en même temps rappelé au public que les échantillons ne sont admis à profiter du tarif à prix réduits qui leur est spécialement applicable, qu'autant qu'ils ont été préalablement affranchis.

Lorsque les échantillons ont été expédiés sans affranchissement, ils sont taxés au prix du tarif des lettres.

S'ils ont été affranchis en timbres-poste et que l'affranchissement soit insuffisant, ils sont frappés en sus d'une taxe égale au triple de l'insuffisance de l'affranchissement.

Sont maintenues les dispositions des règlements antérieurs qui interdisent d'une manière absolue l'introduction dans le service des postes tant des objets de nature à détériorer ou à salir les correspondances ou à compromettre la sûreté, que des objets soumis aux droits de douane ou d'octroi. Au nombre de ces objets sont particulièrement compris les liquides, les viandes, les volailles, le gibier, la charcuterie et les matières grasses ou susceptibles de se liquéfier.

La chambre de commerce de Paris porte l'avis suivant à la connaissance des manufacturiers et des négociants exportateurs :

Les déclarations de sortie déposées à la douane n'étaient accompagnées jusqu'à ce jour que des indications suivantes :

Poids brut par colis,
Designation et valeur de chaque espèce de marchandises.

Le décret du 5 décembre 1857, ayant affranchi des droits de sortie une quantité considérable de produits, il en résulte qu'une même déclaration concerne très-souvent des objets taxés et d'autres exempts.

La séparation matérielle ne pourrait s'effectuer à la douane sans entraver les expéditions ; et, afin de prévenir toute difficulté, les manufacturiers et négociants exportateurs sont priés d'indiquer à l'avenir la valeur et le poids net,

par nature, des marchandises renfermées dans une seule caisse ou comprises dans une même déclaration.

Le poids brut est toujours établi par la manutention. A défaut de ces renseignements, le service des douanes taxera comme industrie parisienne, à raison de 2 fr. les 100 kilogr., plus le double décime, tous les articles (qu'ils soient exempts ou tarifés) contenus dans une même caisse ou faisant l'objet d'une même déclaration, et pour lesquels le poids séparé n'aura pas été fourni.

La chambre de commerce rappelle en même temps la nécessité de présenter en douane les déclarations à la première heure (neuf heures du matin), afin que les services de la douane et de la manutention soient en mesure de n'apporter, dans les expéditions, aucun de ces retards toujours si préjudiciables aux intérêts du commerce d'exportation.

Il circule dans notre ville un bruit que nous croyons devoir démentir.

On parle d'une catastrophe qui aurait eu lieu dans un des principaux établissements industriels de Tournai.

Rien de moins vrai, fort heureusement, que tout ce qui a été dit à ce sujet ; et nous savons qu'aucun accident de ce genre n'est arrivé à Tournai.

L'éclipse de soleil a été observée dans notre ville par une foule de curieux qui ont suivi avec intérêt toutes les particularités prédites. Les nuages qui obscurcissaient le ciel ne permettaient d'apercevoir le soleil qu'à de rares intervalles.

Un amateur photographe a reproduit les différentes phases de l'éclipse.

Charlotte Bienfait, servante à Tourcoing, née en Belgique, se rendait à Roubaix il y a deux jours, au domicile de la femme Pollet, placeuse, pour demander à cette dernière qu'elle voulût bien lui indiquer le domicile de ses nouveaux maîtres, à Lille.

Profitant du moment où la femme Pollet entra dans une place située à côté de la cuisine, Charlotte Bienfait mit la main sur une somme de 70 fr. qu'elle eut l'adresse de prendre dans un sac renfermant 600 fr., qu'on avait imprudemment laissé sur un meuble.

Cette servante, soupçonnée de plusieurs vols, a été arrêtée par la police de Roubaix.

Le nommé François Lecomte, né à Herrines, fraudeur et voleur de profession, arrêté et expulsé par la police de Roubaix et qui a déjà subi onze condamnations, vient d'être condamné par la Cour d'assises de Bruges à dix ans de travaux forcés, dix ans de surveillance et à une heure d'exposition sur la place publique de Bruges.

Frédéric Vandemeulebrouck, employé chez M. Jonville-Sapin en qualité de mesureur de charbon, vient d'être arrêté sous l'inculpation de vol commis au préjudice de son maître.

Cet adroit voleur, après avoir, depuis quelque temps, vendu à son profit un certain nombre d'hectolitres de charbon, prit le parti d'étendre son commerce et eut l'idée de prélever sur le déchargement d'un bateau, 20 hectolitres qu'il livra lui-même à un cabaretier des environs.

Cette dernière opération, pour laquelle il a reçu 42 fr., a été découverte par la police, et le commerçant non patenté a été mis à la disposition de l'autorité.

Apolline Lemoine, âgée de 26 ans, depuis sept ans domestique à Roubaix, a été arrêtée pour vols qualifiés, commis au préjudice de ses maîtres. — Des bijoux, du linge de table et des habillements ont été découverts, à Marqu-Barœul, dans une malle qui avait été déposée par cette hardie voleuse, au domicile de ses parents.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 17 MARS 1858.

LA ROSE BLANCHE

On a dit que l'histoire d'Angleterre était pleine de sang et de roses, mêlée de larmes et de poésie ; cette assertion a un grand caractère de vérité. En remuant les vieilles chroniques des Trois-Royaumes, le penseur est tout surpris de rencontrer à chaque instant de douces folies d'amour et de terribles spectacles. Après ces lectures d'une portée si philosophique, on n'est plus étonné que ce grand génie qui s'appelait Shakespeare ait écrit de la même main de tendres sonnets et des drames sanglants.

C'était le 20 mai 1536. Le soleil se levait pâle et triste sur la ville de Londres, et ses premiers rayons venaient éclairer deux cérémonies bien différentes. Un homme, au regard fauve, sortait de la Tour par une espèce de porterie, et descendait dans une barque en fredonnant d'un air de stupide insouciance les dernières paroles d'une chanson populaire. Presque au même instant, les portes de fer de l'entrée principale s'ouvraient pour laisser passer un cercueil suivi d'un seul chapelain.

L'homme, c'était Jean Ketch, le bourreau de Calais ; le cercueil, c'était celui de la rieuse et folle Anne de Boleyn, l'épouse du roi.

Mais, chose étrange ! tandis qu'à la Tour les

sees noires tentures qui, six ans après, devaient se déplier de nouveau pour la mélancolique Catherine Howard, dans la grande nef de Westminster se préparaient des noces royales. La somptueuse basilique suspendait à ses dentelles de pierre des guirlandes parfumées, et, au milieu d'une foule ivre de joie, on apercevait la jeune épousée. Celle-ci n'était autre que la douce et fraîche Seymour. Pauvre enfant ! elle allait présenter un front serain à cette même couronne détachée hier du front d'une reine décapitée.

Veuf de la veille, aujourd'hui nouvel époux, Henri VIII, aux manières affables et au faux sourire, conduisait Seymour sur ce trône où le bourreau était déjà venu chercher une tête et où il devait venir en chercher une autre ; car ce roi, que, dans ses angoisses devant la hache affilée, Anne de Boleyn appelait *gentle and merciful* (doux et bénin), prenait volontiers le bourreau pour arbitre dans ses brouilleries conjugales, et de six épouses, Seymour seule mourut sur le trône, sans doute parce qu'elle n'y vécut qu'un an.

En tête de la foule brillante des courtisans, on voyait un jeune homme sur lequel le roi faisait tomber des regards bienveillants. Il était blond, il était beau, il avait dix-huit ans ; c'était en un mot, Henri Howard, comte de Surrey. La reine infortunée dont le sang était tiède encore sur le billot de la Tour de Londres était sa cousine, et cependant ce jeune gentilhomme assistait en habits de fête aux noces de l'autre reine. Hélas ! qui aurait osé à la cour porter le deuil de ceux que le monarque farouche condamnait à mourir ?

Néanmoins, sur le front du jeune comte se déployait un mâle courage et sur son visage

tous les signes d'une grande énergie. Dans ses yeux étincelait la flamme des poètes, et l'éclatance chevaleresque de son costume laissait briller des couleurs qui trahissaient un mystérieux amour. Henri Howard, comte de Surrey, avait passé sa première jeunesse à Oxford, au collège du cardinal Volsey, où il s'était lié d'amitié tendre avec Henry Fitzroy, duc de Richemond, fils naturel de Henri VIII. Les deux amis ne se quittèrent pas, lorsque le roi voulut avoir auprès de lui son fils bien-aimé. Tous deux virent s'écouler leur adolescence au château de Windsor ; ils ne se quittèrent pas même lorsque Henri confia pour quelque temps ce fils à François I^{er}, dont la cour galante et poétique laissa de vives impressions dans l'imagination de l'ami de Richemond. Mais la mort, qui ne respecte pas non plus l'amitié, avait délié ces nœuds d'enfance. La vie du jeune Richemond s'était flétrie dans sa fleur ; il mourut dans le printemps de son âge. Le souvenir de ce trépas prématuré resta triste et éternel dans l'âme de Surrey, et le roi épancha sur celui-ci quelque chose des tendresses qui survivaient au fils qu'il avait perdu.

Peu de temps après la consécration du royal mariage, au moment où le jeune homme s'acheminait vers sa demeure, il se sentit tirer brusquement par un pan de son manteau, il retourna aussitôt la tête et aperçut à ses côtés Samuel, un vieux serviteur qu'il affectionnait.

« Seigneur comte, lui dit ce dernier à voix basse, n'oubliez pas qu'une noble dame vous attend dans l'hôtel Maure, à Piccadilly.

« Je me souviens parfaitement de la dame que tu veux dire, mon brave Samuel, répondit Surrey sur le même ton ; mais, en conscience, je ne puis lui rendre visite dans l'habit de fête

où tu me vois le lendemain du jour où une hache maudite a fait tomber la tête de la reine d'Angleterre, ma cousine.

« Parlez plus bas, comte, reprit Samuel ; les pavés eux-mêmes ont des oreilles par le temps qui court, et l'on pourrait vous entendre. Quant à la dame, elle connaît vos scrupules et elle excuse votre position ; ainsi ne craignez pas de lui déplaire en vous rendant auprès d'elle — même, étant paré du riche manteau qui couvre vos épaules.

« Eh bien ! soit, répondit le comte, puisque tu assures que ma vue ne la blessera point, j'irai lui présenter mes hommages. »

Là-dessus, Surrey changea la direction de ses pas, et, au lieu d'aller droit au palais ainsi qu'il en avait d'abord formé le projet, il prit la rue de la Jarretière-d'Or qui mène à Piccadilly. Chemin faisant, et afin de se distraire des sombres pensées dont son âme était assaillie, il tenta d'oublier l'effrayant billot du bourreau de Calais, et, comme il était passé maître dans l'art de la gaie science, il s'amusa à improviser quelque doux chant en l'honneur de celle qu'il aimait. Mais il avait à peine fini de réciter ses vers, qu'une ravissante tête blonde, paraissant à la fenêtre d'un hôtel voisin, lui fit signe de s'arrêter. En même temps, une rose blanche tomba à terre et, après qu'elle eut roulé jusqu'à ses pieds, le jeune homme se baissa pour la prendre. Mais, ô surprise ! il trouva à la tige de cette fleur un petit billet, où il lut, non sans un étonnement mêlé d'effroi, les lignes suivantes :

« Fuyez, Henri, fuyez sans retard. On est en ce moment même à votre poursuite dans les alentours du palais. Le roi a entendu dire que vous aviez appelé la vengeance du ciel sur le